



De nombreuses personnes fument dans une terrasse fermée et couverte d'un restaurant bar de Chelles , puis- je porter plainte ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 15 novembre 2016

Bonjour

je suis allé prendre un verre dans un restau bar de Chelles (77500) où j'habite. Il y a une terrasse fermée et couverte et petit à petit de nombreuses personnes ont commencé à fumer.

l'établissement pousse à cette pratique, des cendriers sont sur les tables

Je pense utile de porter plainte et suis prêt à le faire. Que me conseillez vous ?

Très cordialement

nota, j ai des photos témoignants de cette situation

Réponse :

Si vous voulez qu'une action soit menée de manière concrète pour faire cesser cette infraction au Code de la santé Publique dans cet établissement, vous pouvez déposer [une plainte](#) au commissariat ou à la gendarmerie du lieu. Il est possible également de déposer [une plainte](#) plus officielle auprès du procureur de la République.

Mais il serait bien de suggérer aussi à toutes les personnes victimes de ces incivilités d'en faire autant. [L'adhésion](#) à l'association, est le moyen le plus sûr de contribuer à faire disparaître ces contournements de la loi car, au delà des conseils, elle peut éventuellement accompagner en justice les victimes de ces abus.